

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## TROPHEES JEUNES POUSSSES DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE Mercredi 20 mars 2024

**Date limite de dépôt des inscriptions : 2 février 2024 - à minuit**  
**Dossier complet à retourner par mail à : [hanan.abdesselem@promojardin.com](mailto:hanan.abdesselem@promojardin.com)**

### 1. VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : .....

Adresse complète de l'entreprise : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays.....

Domaine d'activité : .....

CA 2022 en Euros : ..... Effectifs : .....

Site internet : .....

#### Comptabilité Fournisseurs

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... E-Mail : .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile : .....

Adresse complète de l'entreprise (si différente) .....

.....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays.....

#### Personne en charge du dossier

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... E-Mail : .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile : .....



Analyser, échanger, inspirer.

## 2. CHOISISSEZ VOTRE CATEGORIE

- Alimentations
- Soins
- Services
- Accessoires
- High tech

## 3. PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET EN 5 LIGNES MAXIMUM

(400 caractères espaces compris)

---

---

---

---

---

*Si vous êtes sélectionné pour le grand oral ce texte sera publié dans le programme officiel distribué aux participants de la soirée.*

## 4. EXPLIQUEZ EN QUOI VOTRE PROJET DOIT OBTENIR LE TROPHEE ?

---

---

---

---

---

---

---

---



Analyser, échanger, inspirer.

## 6. VOTRE LOGO.

**Nous vous remercions de joindre obligatoirement à ce dossier votre logo en Haute Définition (Format JPG ou EPS).**

*Si vous êtes sélectionné pour le grand oral ce logo sera publié dans le programme officiel distribué aux participants de la soirée.*



Analyser, échanger, inspirer.

**Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?**

**OUI, je les accepte.**

Je m'acquitte d'une somme de **100 € HT** soit 120 € TTC.

Votre chèque est à établir à l'ordre de PROMOJARDIN et à joindre au présent dossier d'inscription. Vous avez également la possibilité de régler par virement\*. Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral, **tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté.**

Une facture sera établie dès réception du règlement.

J'accepte également de soutenir ma candidature devant le jury en cas de sélection, et je réserve ma journée du 13 mars 2024 (Paris intramuros).

L'horaire exact de mon passage me sera communiqué quelques jours après la date de dépôt de candidature.

J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

**Date :**

**Cachet & Signature**  
Précédés de la mention  
**"lu et approuvé"**

<p><b>* Coordonnées bancaires PROMOJARDIN</b> Banque SOCIETE GENERALE Domiciliation : SG PARIS MAINE (02759) IBAN : FR76 3000 3027 5900 0500 5219 092 BIC : SOGEFRPP</p>
--

Dossier complet à retourner par mail à :

**Hanan Abdesselem**

Secrétaire Générale Promojardin- Promanimal

**hanan.abdesselem@promojardin.com**

## Règlement :

**Article 1.** "Les trophées jeunes pousses de l'animal de compagnie " ont pour but de promouvoir les start-ups les plus prometteuses auprès des décideurs secteurs de l'animal de compagnie.

**Article 2.** "Les trophées jeunes pousses de l'animal de compagnie " sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce jury sera désigné par le comité de pilotage défini par l'association **Promojardin-Promanimal** (producteur d'événements).

**Article 3.** Peuvent concourir les entreprises, qui se seront portées candidates.

**Article 4.** Les organisateurs ont déterminé cinq catégories en compétition "Les trophées jeunes pousses de l'animal de compagnie " Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du **7 février 2024**, date de la sélection des candidats retenus pour le Grand Oral par le comité d'organisation.

- Alimentation
- Soins
- Services
- Accessoires
- High tech

**Article 5.** Les organisateurs des "Trophées des jeunes pousses de l'animal de compagnie" procèdent à l'appel des **candidatures à partir du Lundi 1 janvier 2024. La clôture des candidatures est fixée au 7 février 2024 à minuit.**

Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection par catégorie.

**Article 6.** Le jury est constitué d'experts, de personnalités représentatives ou médiatiques de l'univers animal de compagnie. Ce jury attribue en toute indépendance le trophée pour chacune des catégories à partir de la sélection établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

**Article 7.** Il sera organisé une **audition des candidats retenus**, devant le jury, le **13 mars 2024** de selon un planning de passage qui vous sera communiqué ultérieurement (**Paris intramuros**)

Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs start-ups et répondront aux questions posées. Les candidats pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d'indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les candidats (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

**Article 8.** Lors de l'audition des nominés, prévue le **13 mars 2024**, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

**Article 9.** Tous les candidats sélectionnés pour le Grand Oral pourront assister à la soirée de remise des trophées et du **mercredi 20 mars 2024**, leur offre étant exposée dans une vitrine dans le hall d'accueil (échantillon + affichettes explicative).

**Article 10.** Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **Mercredi 20 mars 2024**.

**Article 11.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.